GEMENG
rouspert
mompech

Rosport, le 6 novembre 2026

Arrêté n° 3/26/0162

AVIS AU PUBLIC

Établissements classés

En vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du 4 novembre 2026, n° 3/26/0162, l'autorisation a été accordée au Syndicat d'Initiative et de Tourisme (SIT) Rosport-Mompach pour l'exploitation :

- d'une piscine en plein-air composée d'un bassin non-nageur d'une surface totale de 148 m^2 ;
- d'un dépôt de substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « danger ») et non spécifiés à un autre point d'une capacité totale en litres d'eau de 100 l ;

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours contre ledit arrêté d'autorisation est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 précitée, une copie de l'autorisation est conservée à la maison communale et peut y être consultée librement pendant toute la durée de l'exploitation de l'établissement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,
contresignature, article 74 de la loi communale

ADMINISTRATION COMMUNALE DE ROSPORT-MOMPACH 9, rue Henri Tudor • L-6582 Rosport • Tél. 73 00 66-1 • Fax. 73 04 26
rosportmompach.lu • info@romo.lu • **N° TVA :** LU – 115 42 783 • **Matricule :** 0000 51 21 086 99